



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-339 PORTANT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 décembre 2021, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-339 portant sur la régie interne des séances du conseil municipal.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de Ville au 1, rue du Pont à Labelle ainsi que sur le site Web de la Municipalité au [www.municipalite.labelle.qc.ca](http://www.municipalite.labelle.qc.ca).

Le règlement numéro 2021-339 entre en vigueur le jour de sa publication.

**DONNÉ À LABELLE LE 21 DÉCEMBRE 2021**

Claire Coulombe  
Greffière-trésorière